

## DÉCRET

La Pénitencerie Apostolique, pour accroître la religiosité des fidèles et le salut des âmes, sur un mandat très spécial du Saint-Père en Christ, notre Seigneur François, par la Divine Providence Pape, acceptant la récente demande présentée par le Révérend Père Fabio Antonelli, Procureur Général de la Petite Œuvre de la Divine Providence, à l'occasion des célébrations solennelles en l'honneur de Saint Louis Orione, fondateur de la Petite Œuvre, puisant dans les trésors célestes de l'Église, accorde aimablement l'indulgence plénière du 12 mars au 29 août 2022, dans les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Souverain Pontife) aux fidèles véritablement repentis et animés par la charité, indulgence qu'ils peuvent appliquer aussi, par suffrage, aux âmes des fidèles tenus au Purgatoire, s'ils visitent en pèlerinage une église des Pères et des Sœurs de l'Œuvre de la Divine Providence, en n'importe quel endroit, et y participent pieusement aux célébrations du Jubilé, ou du moins s'ils s'arrêtent pendant un temps raisonnable devant les restes de saint Louis Orione avec des aspirations pieuses à conclure par la prière du Seigneur, avec le symbole de la foi et avec des invocations à la Bienheureuse Vierge Marie et à saint Louis Orione.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui, pour une raison quelconque, ne peuvent pas quitter la maison pourront également recevoir la même indulgence, avec la ferme intention de détester tout péché et avec l'intention d'accomplir, dès que possible, les trois conditions habituelles si, devant une image de saint Louis Orione, ils se joignent spirituellement aux célébrations du Jubilé en offrant des prières, leurs propres souffrances et les difficultés de leur vie au Dieu miséricordieux.

Cette Pénitencerie recommande aux Pères de la Petite Œuvre de la Divine Providence de s'offrir promptement et généreusement à la célébration de la Pénitence afin que l'accès au pardon divin, à obtenir par le pouvoir des clés de l'Église, puisse être facilité par la charité pastorale. Le présent décret n'est valable qu'en cette occasion. Nonobstant toute disposition contraire.

Donné à Rome, du siège de la Pénitencerie Apostolique, le 24 janvier de l'An du Seigneur 2022.

Mauro cardinal Piacenza, Pénitencier majeur

Krzysztof Nykiel, Régent